

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 26 juin 2009
(convocation du 15 juin 2009)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Six Juin Deux Mil Neuf à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÛZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PALAU Jean-Charles, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SOLARI Joël, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel jusqu'à 10 h
M. BRON Jean-Charles à M. BRUGERE Nicolas à partir de 11h30
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÛZERE Jean-Marc
M. LAMAISON Serge à M. GUICHOUX Jacques
M. PUJOL Patrick à M. FLORIAN Nicolas
Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis
M. AMBRY Stéphane à M. PAILLART Vincent
M. ANZIANI Alain à M. CHARRIER Alain
M. ASSERAY Bruno à Mme. FAYET Véronique
Mme. CAZALET Anne-Marie à Mme. DELATTRE Nathalie
M. CAZENAVE Charles à M. DAVID Yohan
M. DAVID Jean-Louis à Mme DESSERTINE à partir de 10h15
Mlle. DELTIPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime

Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. DUPOUY Alain
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10h45
M. JUNCA Bernard à M. QUANCARD Denis à partir de 12h00
Mme. LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic
M. LOTHAIRE Pierre à M. PALAU Jean-Charles
Mme. PARCELIER Muriel à Mme. SAINT-ORICE Nicole
M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max à partir de 11h00
Mme. PIAZZA Arielle à Mme. BREZILLON Anne
M. POIGNONEC Michel à M. GUICHEBAROU J-C à partir de 11h
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. REIFFERS Josy à Mme. COLLET Brigitte
M. ROBERT Fabien à M. RAYNAL Franck à partir de 11h10
Mme. TOUTON Elisabeth à M. SOLARI Joël

LA SEANCE EST OUVERTE

Adhésion de la CUB à l'Association des Collectivités Territoriales et établissements publics Utilisateurs CIVITAS (A.C.T.U.) Information - Désignation

Monsieur SEUROT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Communauté urbaine de Bordeaux a acquis en 2007 les droits d'utilisation du progiciel de gestion des Ressources humaines eCiviRH, édité par la société CIVITAS.

Ce progiciel, en service à la CUB depuis le 1^{er} janvier 2008 et déployé progressivement sur l'ensemble des domaines RH, couvre notamment la gestion de la paie, des carrières, des congés et autorisations d'absences.

Par délibération cadre, la Communauté Urbaine de Bordeaux a décidé en Mai 2009 d'adhérer à l'Association regroupant les collectivités territoriales et établissements publics utilisant ce progiciel.

Cette Association de la loi de 1901 existe depuis 1989, et son siège se trouve à Sophia-Antipolis ; elle regroupe plus de 250 collectivités et établissements dans toute la France.

Son objet est de constituer un club utilisateurs afin d'étudier les besoins des collectivités locales et établissements publics rattachés, de collaborer avec l'éditeur pour assurer une adaptation optimale de la solution informatique aux attentes des utilisateurs et de permettre une coordination entre ces utilisateurs.

Par ailleurs, l'association propose un programme de formation continue en lien avec l'éditeur et ce, à des tarifs préférentiels pour les adhérents. Enfin, l'association propose à ses adhérents un ensemble de services et d'outils de communication au travers de son site Internet.

L'ACTU a signé une charte de partenariat avec CIVITAS, présentée en annexe à la présente délibération, détaillant les modalités de ce travail collaboratif :

- Des groupes de travail sont constitués afin de participer au développement de la solution, d'arbitrer les demandes d'amélioration émises par les différents clients et, plus généralement, de permettre des échanges fructueux entre utilisateurs et

CIVITAS, l'objectif de ce travail étant l'amélioration de la qualité des solutions et le respect de l'esprit "Progiciel".

La constitution et le fonctionnement de ces groupes de travail sont les suivants :

- *Des commissions techniques* permettent de réunir l'ensemble des utilisateurs souhaitant s'informer sur les nouvelles versions des produits, les choix techniques qui ont prévalu, les arbitrages rendus en ce qui concerne les évolutions, et de recueillir des avis et propositions. Elles sont planifiées annuellement en fonction des dates de sortie de versions, afin de permettre un véritable échange et l'éventuelle prise en compte d'évolutions différentes de celles projetées initialement.

- *Des groupes experts* sont constitués selon les besoins, réunissant un nombre limité de participants choisis d'un commun accord pour leur compétence et leur représentativité. Leur objectif est de répondre au mieux à l'intégration fonctionnelle d'évolutions réglementaires et statutaires. Ces groupes analysent les textes et les transposent sous la forme d'un dossier fonctionnel. Ils participent aux réflexions stratégiques d'évolution des produits, de planification des tâches pour permettre la prise en compte des obligations légales.

- Un devoir d'information réciproque : CIVITAS s'engage à convier le bureau de l'Actu à au moins une réunion annuelle, au cours de laquelle sont exposés :

- la situation financière et juridique de la société, ses effectifs et l'organisation,
- le bilan de l'année écoulée sur le plan de l'activité, avec comparaison entre les objectifs initiaux et les résultats obtenus,
- les objectifs de l'année à venir et les moyens d'y parvenir.

Dans ce cadre est prévue l'information annuelle de la part de CIVITAS sur son potentiel de développement ainsi que sur les grandes lignes de son plan de production pour l'ensemble des progiciels existants ou à créer, les principales évolutions dans les procédures relatives aux échanges ou à la communication entre CIVITAS et ses clients.

Au cours de cette réunion, un bilan de l'activité de l'association ACTU est présenté, intégrant notamment:

- le bilan des formations,
- le bilan des commissions techniques,
- le bilan des demandes d'amélioration et/ou corrections apportées.

Le club a donc pour ambition générale de capitaliser l'expérience des collectivités et établissements équipés de plus ou moins longue date de la solution eCiviRH, de procéder à des échanges, de collaborer plus étroitement à l'élaboration et au perfectionnement des outils informatiques.

L'adhésion à l'ACTU s'effectue moyennant une cotisation, dont le montant est fixé chaque année par son Assemblée Générale. A titre indicatif, cette cotisation s'élève actuellement à

625 euros pour les communautés urbaines, la première année d'adhésion étant toutefois gratuite.

En conséquence, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir

- **désigner** le représentant l'établissement au sein de l'association, ainsi que son suppléant.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Désignations effectuées :

Titulaire : M. SEUROT

Suppléant : Mme ISTE

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 26 juin 2009,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
16 JUILLET 2009**

PUBLIÉ LE : 29 JUILLET 2009

M. BERNARD SEUROT